

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1166

9 mai 2012

SOMMAIRE

Advent Regulus (Luxembourg) Holding S.à r.l.	55922	Rosen und Objekte S.A.	55961
Construction de Lux S.à r.l.	55961	SABS S.à r.l.	55962
Garage Martin Losch	55933	Sanford Morgan (Luxembourg) S.à r.l. ...	55962
IMVT International S.à r.l.	55949	Scenes d'Interieur S.à r.l.	55966
King's Cross Asset Funding 15	55936	S.C.O.N.A. Holding S.A.H.	55962
King's Cross Asset Funding 17	55966	Seveil S.à r.l.	55962
Mayfair Trust S.à r.l.	55968	Shiplux III S.A.	55967
Millilux S.à r.l.	55936	Shiplux II S.A.	55966
Mirial S.à r.l.	55963	Shiplux I S.A.	55966
Pian Luxembourg S.A.	55933	Shiplux IV S.A.	55967
Piano Service Bohl S.à.r.l.	55933	Société Civile Immobilière Goerden-Mola	55933
Piano Service Bohl S.à.r.l.	55933	Société Financière OKH S.A.	55967
Pinus S.A.	55935	Sqope S.A.	55934
Poes	55934	Staring Capital GP S.à.r.l.	55965
Primeria Consulting Sàrl	55936	Strategic Venture Capital Holdings S.A.	55960
Pro-Constructions S.A.	55935	SunEd Reserve Luxco Holdings II	55949
QL Investments S.A.	55949	Sunflower S.à r.l.	55965
Rasec International Holding	55960	Techno-Porte Lux S.à r.l.	55962
Regent House (Brentwood) S.à r.l.	55949	Verny Infrastructure Holding S.à r.l.	55963
Reluxco International S.A.	55961	WCA Pharmaceuticals Overseas S.à r.l.	55950
Re Sole S.A.	55961		
Rhèa International S.à r.l.	55949		

Advent Regulus (Luxembourg) Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 167.842.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth of March.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“Advent Regulus (Cayman) Limited”, a limited liability company formed and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KYL-1104, registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-267188,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, on 23 March 2012.

Said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (*société à responsabilité limitée*) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and Name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “Advent Regulus (Luxembourg) Holding S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (*société à responsabilité limitée*) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “1915 Law”).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders’ Resolution”) passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company’s money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other

securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at fifty thousand Euro (EUR 50,000.-) represented by fifty thousand (50,000) shares of one euro (EUR 1.-) each, divided into (i) five thousand (5,000) ordinary shares of class A (the "Class A Shares"); (ii) five thousand (5,000) ordinary shares of class B (the "Class B Shares"), (iii) five thousand (5,000) ordinary shares of class C (the "Class C Shares"), (iv) five thousand (5,000) ordinary shares of class D (the "Class D Shares"), (v) five thousand (5,000) ordinary shares of class E (the "Class E Shares"), (vi) five thousand (5,000) ordinary shares of class F (the "Class F Shares"), (vii) five thousand (5,000) ordinary shares of class G (the "Class G Shares"), (viii) five thousand (5,000) ordinary shares of class H (the "Class H Shares"), (ix) five thousand (5,000) ordinary shares of class I (the "Class I Shares") and (x) five thousand (5,000) ordinary shares of class J (the "Class J Shares") and all together referred to as the "Shares", each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares (except from the Class A Shares) including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such Class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class J).

5.6 The company may redeem its own Shares subject to the conditions of the applicable law and in the following order of priority: (i) no class B shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class C shares outstanding, (ii) no class C shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class D shares outstanding, (iii) no class D shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class E shares outstanding, (iv) no class E shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class F shares outstanding, (v) no class F shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class G shares outstanding, (vi) no class G shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class H shares

outstanding, (vii) no class H shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class I shares outstanding, (viii) no class I shares may be redeemed if the Company has at the time of the redemption any class J shares outstanding.

5.7 In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (in the order provided for in article 6.3), such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class held by them and cancelled.

5.7.1 The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7.2 The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general meeting of the shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C and B shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of the shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.7.3 Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

15.4 In the event of a dividend declaration, such dividend shall be allocated and paid as follows:

15.4.1 an amount equal to 0.25% of the nominal value of each Share shall be distributed equally to all shareholders pro rata to their shares regardless of class, then

15.4.2 the balance of the total Available Amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class in the reverse alphabetical order (i.e. first Class J shares, then if no Class J shares are in existence, Class I shares and in such continuation until only Class B shares are in existence).

16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

16.2 After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions as set out under article 15.4.

17. Definition. Available Amount: means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholder would have been entitled to dividend distributions according to Art. 15 of the by-laws, increased by (i) any freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

18. Interpretation and Luxembourg law.

18.1 In these Articles:

18.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

18.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

18.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The fifty thousand (50,000) shares have been subscribed by "Advent Regulus (Cayman) Limited", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of fifty thousand Euro (EUR 50,000.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;

- Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium; and

- Mr. Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on 27 November 1964 in Dublin, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-six mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Advent Regulus (Cayman) Limited», une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois des Iles Caymans, immatriculée auprès du Registrar of Companies des Iles Caymans sous le numéro MC-267188 et dont le siège social est au Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KYL-1104,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 23 mars 2012.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et Nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de "Advent Regulus (Luxembourg) Holding S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera

de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune divisées en (i) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie A (Les "Parts Sociales de Catégorie A"); (ii) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie B (Les "Parts Sociales de Catégorie B"); (iii) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie C (Les "Parts Sociales de Catégorie C"); (iv) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie D (Les "Parts Sociales de Catégorie D"); (v) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie E (Les "Parts Sociales de Catégorie E"); (vi) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie F (Les "Parts Sociales de Catégorie F"); (vii) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie G (Les "Parts Sociales de Catégorie G"); (viii) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie H (Les "Parts Sociales de Catégorie H"); (ix) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie I (Les "Parts Sociales de Catégorie I") et (x) cinq mille (5.000) parts sociales ordinaires de catégorie J (Les "Parts Sociales de Catégorie J", toutes ces parts sociales

étant collectivement référencées comme les "Parts Sociales"); chacune ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) et ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

5.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales (à l'exception des Parts Sociales de Catégorie A) y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou de plusieurs Catégorie(s) de Parts Sociales, par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). En cas de rachats et d'annulations de catégorie de Parts Sociales, de tels annulations et rachats de Parts Sociales seront faits dans l'ordre alphabétique inverse (commençant avec la catégorie J).

5.6 La Société pourra racheter ses propres Parts Sociales dans les conditions requises par la loi et dans l'ordre de priorité suivant: (i) aucune des Parts Sociales de Catégorie B ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie C, (ii) aucune des Parts Sociales de Catégorie C ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie D, (iii) aucune des Parts Sociales de Catégorie D ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie E (iv) aucune des Parts Sociales de Catégorie E ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie F, (v) aucune des Parts Sociales de Catégorie F ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie G, (vi) aucune des Parts Sociales de Catégorie G ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie H, (vii) aucune des Parts Sociales de Catégorie H ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie I, (viii) aucune des Parts Sociales de Catégorie I ne pourra être rachetée si la Société dispose au moment du rachat de Parts Sociales de Catégorie J.

5.7 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre établi à l'article 6.3), une telle catégorie de Parts Sociales donne droit à son détenteur au pro rata de leurs détention dans cette catégorie, au Montant Disponible (dans la limite cependant du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de parts sociales de la catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (tel que définie ci-après) pour chaque Part Sociale de la Catégorie concernée détenue par eux et annulée.

5.7.1 La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la catégorie de Parts Sociales devant être rachetée et annulé.

5.7.2 Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base de Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes J, I, H, G, F, E, D, C et B sera le Montant Disponible de la catégorie concernée au moment de l'annulation de cette catégorie sauf autrement décidé par l'assemblée générale des associés selon la procédure prévue pour une modification des Statuts à condition toutefois que le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible.

5.7.3 A compter du rachat et de l'annulation des parts sociales de la catégorie concernée, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote part écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

15.4 En cas de déclaration de dividende, un tel dividende devra être alloué et payé comme suit:

15.4.1 un montant équivalent à 0.25% de la valeur nominale de chaque part sociale sera distribué de manière égale à tous les associés au pro rata de leurs parts sociales, sans égard de catégorie, puis

15.4.2 le solde du Montant Disponible sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière catégorie dans l'ordre alphabétique inversé (i.e en premier les Parts Sociales de Catégorie J, puis si aucune Part Sociale de Catégorie J existe, les Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie B existantes).

16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

16.2 Après paiement de toutes les dettes et de toutes les charges de la Société et des dépenses de liquidation, les produits nets de la liquidation seront distribués aux associés en conformité et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes tel que mentionné à l'article 15.4.

17. Définitions. Montant Disponible signifie le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés) dans la mesure où l'associé aura le droit à une distribution de dividendes en accord avec l'article 15 des Statuts, augmenté par (i) toute réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant par le montant de la réduction de capital et la réduction de réserve légale relative à la Catégorie de Parts Sociales devant être annulée mais réduit par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts déterminés sur base des Comptes Intérimaires afférents (sans pour éviter tout doute tout calcul en double) tel que:

MD = (PN + P+ RC)-(P+ RL) Pour lequel:

MD = Montant Disponible

PN = Profits Nets (incluant les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Catégorie de Parts Sociales annulée

P = perte (incluant les pertes reportées)

RL = sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts

Comptes Intérimaires signifie les Comptes Intérimaires de la Société à la Date Comptable Intérimaire pertinente.

Date Comptable Intérimaire signifie la date pas plus tôt que huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Catégorie de Parts Sociales pertinente.

18. Interprétation et Loi luxembourgeoise.

18.1 Dans les présents Statuts:

18.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

18.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

18.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et Libération

«Advent Regulus (Cayman) Limited», prénommée, a souscrit l'ensemble des cinquante mille (50.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2012.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique; et
 - Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique; et
 - Monsieur Fergal O'HANNRACHAIN, comptable, né le 27 novembre 1964 à Dublin et demeurant au 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mars 2012. Relation: EAC/2012/4038. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012040078/612.

(120053060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Garage Martin Losch, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2610 Luxembourg, 88, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 15.733.

La liste des signatures autorisées a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042382/9.

(120055866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Pian Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 110.955.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

PIAN LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012042196/11.

(120055481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Piano Service Bohl S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIANO SERVICE BOHL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012042197/11.

(120056220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Piano Service Bohl S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 79.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PIANO SERVICE BOHL Sàrl

Signature

Référence de publication: 2012042198/11.

(120056221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Société Civile Immobilière Goerden-Mola, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 115, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg E 1.929.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société civile "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE GOERGEN-MOLA", ayant son siège social à L-9053 Ettelbruck, 115, avenue J.-F. Kennedy, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro E 1929,

tenue en date du 27 mars 2012, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 30 mars 2012, sous le référence DIE/2012/3909,

que les associés de la société prédite ont pris la résolution suivante:

- Nomination en tant que gérante de Madame Nicole MOLA, née à Ettelbruck le 4 février 1951, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 119, avenue J.-F. Kennedy, avec effet immédiat,

- Confirmation en tant que gérant de Monsieur René GOERGEN, né à Ettelbruck, le 3 mars 1947, demeurant à L-9053 Ettelbruck, 119, avenue J.-F. Kennedy, avec effet immédiat.

Ettelbruck, le 6 avril 2012.

Pour extrait conforme

Le notaire

Référence de publication: 2012042275/21.

(120055962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Sqope S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 13, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 151.664.

Extrait du Procès-verbal de rassemblée générale extraordinaire du 15 mars 2012 tenue à Luxembourg à 14h00

Première résolution

L'assemblée accepte la démission de Madame Sundhevy GOIOT (née le 27 septembre 1971 à Phnom (Cambodge) demeurant au 104, rue Pierre Krier, L - 1880 Luxembourg) de ses postes d'administrateur et d'administrateur-délégué avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Didier SCHRAUB (né le 21 février 1958 à Metz (France) demeurant professionnellement au 24, rue Astrid, L - 1143 Luxembourg) aux postes d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat. Ses mandats arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Thomas ORMOND (né le 19 janvier 1962 à Saint-Avold (France) demeurant au 22, rue des Huissiers, F - 92200 Neuilly-sur-Seine) au poste d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat. Son mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Thomas ORMOND / Daniel PEREZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012042249/24.

(120056044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Poes, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-5886 Alzingen, 494, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 144.844.

L'an deux mil douze, le quinze février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «POES» SA, avec siège social à L-9711 Clervaux, 35, Grand Rue, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, de résidence à Wiltz, en date du 30 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 16 mars 2009 numéro 571, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, en date du 11 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 8 juin 2011 numéro 1231 et suivant acte reçu par le Notaire instrumentant en date du 31 août 2011 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations le 11 novembre 2011, numéro 2757, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 144.844.

L'assemblée est ouverte à 11.10 heures et sous la présidence de Madame Dominique Tordeurs, employée privée, demeurant à L-5886 Alzingen, 494, route de Thionville, laquelle fait également office de scrutateur

qui désigne comme secrétaire, Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à B-6983 La Roche-en-Ardenne, Mousny, 45.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. transfert du siège social et la modification subséquente de l'article 2 des statuts

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée transfère le siège social de la société de Clervaux à L-5886 Alzingen, 494, route de Thionville et remplace en conséquence l'article 2 alinéa 1^{er} comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi dans la commune de Hesperange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.20 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Tordeurs, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 16 février 2012 - WIL/2012/134 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 21 février 2012.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2012040565/53.

(120053697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Pinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PINUS S.A., en liquidation volontaire

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012042199/11.

(120055615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Pro-Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4917 Bascharage, 45, rue de la Continentale.

R.C.S. Luxembourg B 76.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012042205/10.

(120055878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Primeria Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 108.536.

Les décisions suivantes ont été approuvées et ratifiées par l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 2 avril 2012:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 2 avril 2012;

- Changement de l'adresse professionnelle du gérant unique de la Société TMF Corporate Services S.A. du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Gérant unique

Référence de publication: 2012042204/19.

(120055694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

King's Cross Asset Funding 15, Société à responsabilité limitée de titrisation (en liquidation).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.015.

EXTRAIT

1) Le nom du liquidateur de la société est désormais State Street Services (Luxembourg) S.A. .

2) L'adresse professionnelle de State Street Services (Luxembourg) S.A., liquidateur de la Société est désormais le 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012042391/15.

(120055934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Millilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.641.400,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 68.022.

In the year two thousand and twelve, on the 29th March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, the undersigned notary residing in Esch-sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

Is held the Extraordinaire General Meeting of MILLILUX S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 5,641,400.- (five million six hundred forty-one thousand four hundred EUR), having its registered office at 2a, Boulevard Joseph II, Luxembourg L-1840, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under the number B 68022, incorporated under the laws of Luxembourg by deed enacted by Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 31 December 1998, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 26 March 1999, n° 209, page 10,025, last amended by deed enacted of the above-mentioned Maître Blanche MOUTRIER on 31 January 2008, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations of 30 March 2008, n° 691, page 33,131 (the "Meeting") .

The Meeting was opened by Mr. Armin GEMBRUCH, head of Corporate Tax, Merck KGaA, professionally residing at Frankfurter Str. 250 D-64293 Darmstadt, Germany.

The Meeting appointed as secretary, Mr. Jean-Philippe FRANCOIS, Avocat, professionally residing at 2a Boulevard Joseph II, Luxembourg L-1840.

The Meeting elected as scrutineer Mr. Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, professionally residing at 2a Boulevard Joseph II, Luxembourg L-1840.

At the chairman's request the notary states that:

I.- the Company's Sole Shareholder, Millipore International Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with a share capital of EUR 126,163,700.- (one hundred twenty-six million one hundred sixty-three thousand seven hundred euros), having its registered office at 2a, Boulevard Joseph II, Luxembourg L-1840, and being registered with the Luxembourg and Companies Registry under the number B 148420 (the "Sole Shareholder"), is present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed *ne varietur* by the appearing persons and the notary, shall remain attached hereto to be registered with these minutes;

II.- It appears from the attendance list that the 56,414 (fifty-six thousand four hundred fourteen) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each, representing the entire share capital of the Company are represented at this Extraordinary General Meeting. The Sole Shareholder declares having been informed of the Meeting agenda beforehand and declares having waived all convening requirements and formalities; and

III. This Meeting, representing the Company's entire share capital, is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the following agenda:

1. Amendment of the Company's purpose which will shall now read as follows:

"The Company's purpose is to take participations in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and any other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit (with or without consideration or benefit), and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

The Company may also give or grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose (without these activities constituting a professional activity of the financial sector subject to prior authorization from the "Commission de Surveillance du Secteur Financier" or any activity that would be subject to a license or other prior regulatory authorization requirements).

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in as much as the Company shall be considered a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions of the law.

The Company may borrow in any form and issue convertible bonds or other debt instruments or debentures, without a public offer.

The Company may also give guarantees and grant security interests to any third party to secure its obligations or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.";

2. Decision to completely restate the Company's Articles of Association, which are included in their entirety in the decision of these Meeting minutes approving them;

3. Decision to appoint the following persons as members on the Company's Board of Managers for an unlimited period:

a. Class A Manager: Armin GEMBRUCH, head of Corporate Tax, Merck KGaA, born on January 20, 1967, in Herten, Germany, and professionally residing at Frankfurter Str. 250 D-64293 Darmstadt, Germany; and

b. Class B Manager: Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, born on September 26, 1960, in Stuttgart, Germany, and professionally residing at 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following decisions have been taken:

First decision:

The Sole Shareholder resolves to amend the Company's purpose which shall now read as follows:

"The Company's purpose is to take participations in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and any other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit (with or without consideration or benefit), and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

The Company may also give or grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to

which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose (without these activities constituting a professional activity of the financial sector subject to prior authorization from the “Commission de Surveillance du Secteur Financier” or any activity that would be subject to a license or other prior regulatory authorization requirements).

The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in as much as the Company shall be considered a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions of the law.

The Company may borrow in any form and issue convertible bonds or other debt instruments or debentures, without a public offer.

The Company may also give guarantees and grant security interests to any third party to secure its obligations or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.”

Second decision:

The Sole Shareholder resolves to completely restate the Company’s Articles of Association, which shall now read as follows:

“Form - Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. Corporate Form. There is hereby formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (the “Company”) governed by these Articles of Association (the “Articles”) and by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, (the “Law of 1915”).

If and as long as one shareholder holds all the Shares (as defined below), the Company shall exist as a sole shareholder company (société unipersonnelle), pursuant to Article 179(2) of the Law of 1915, and be subject to the applicable legal provisions. At any time, the Sole Shareholder may join with one or several shareholders (the “Shareholders”). In the same manner, the Shareholders may adopt the appropriate measures to restore the sole shareholder status of the Company.

Art. 2. Corporate Name. The Company is incorporated under the name MILLILUX S.à r.l.

Art. 3. Corporate Purpose.

3.1 The Company’s purpose is to take participations in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and any other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit (with or without consideration or benefit), and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same.

3.2 The Company may also give or grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose (without these activities constituting a professional activity of the financial sector subject to prior authorization from the “Commission de Surveillance du Secteur Financier” or any activity that would be subject to a license or other prior regulatory authorization requirements).

3.3 The Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in as much as the Company shall be considered a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions of the law.

3.4 The Company may borrow in any form and issue convertible bonds or other debt instruments or debentures, without a public offer.

3.5 The Company may also give guarantees and grant security interests to any third party to secure its obligations or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or to any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

Art. 4. Registered Office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the Shareholder(s), deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The registered office may be transferred within the municipality by decision of the Sole Manager (gérant), if only one Manager is appointed, or in case of plurality of Managers by the Board of Managers (conseil de gérance).

4.3 In the event that the Sole Manager or the Board of Managers should determine that extraordinary political, economic or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of the abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its

registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Sole Manager or Board of Managers.

4.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 5. Duration. The Company is established for an unlimited duration. The existence of the Company is not affected by the death, suspension of civil rights, liquidation, bankruptcy or insolvency of any of its Shareholders.

Capital - Shares

Art. 6. Capital.

6.1 The subscribed and paid-in share capital is set at EUR 5,641,400.- (five million six hundred forty-one thousand four hundred euros), represented by 56,414.- (fifty-six thousand four hundred fourteen) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred euros) each (collectively referred to as the “Shares” and each referred to as a “Share”).

6.2 The share capital may be changed at any time by a decision of the Sole Shareholder or by decision of the General Shareholder’s Meeting in accordance with Article 12.3 of the Articles and within the limits provided for by the Law of 1915.

Art. 7. Shares.

7.1 Each Share entitles its holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.2 The Shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 The Company may acquire its own Shares subject to the limits provided by the Law of 1915. The Company shall not directly or indirectly by means of a loan, guarantee, provision of security or otherwise, give any financial assistance for the purpose of any third party’s actual or proposed acquisition of any Company shares, but nothing in these Articles shall prohibit transactions permitted under the Law of 1915.

7.4 The Shareholder(s) can resolve to create different classes of Shares, referred to as Ordinary Shares and Preferred Shares. The Ordinary Shares and Preferred Shares can be issued with or without a share premium, subject to legal requirements and the provisions of the present Articles. Without prejudice to the legal requirements, the different classes of Shares shall have the rights provided for in the present Articles and any new class of Shares which may be issued from time to time will have such rights as may be determined in the resolutions approving the issue of such class of Shares.

7.5 Any amount of share premium paid in addition to the nominal value of the Shares shall be allocated to a share premium reserve freely available to the Shareholders’ General Meeting or Sole Shareholder. Any available share premium shall be distributable.

Art. 8. Share Transfer.

8.1 The Shares are freely transferable among the Shareholders.

8.2 Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital shall have agreed thereto in a General Meeting, as provided by the Law of 1915.

8.3 In case of plurality of Shareholders, no Shares may be transmitted by reason of death to non-Shareholders including heirs compulsorily entitled to a portion of the deceased Shareholder’s estate (héritiers réservataires) or the surviving spouse, unless Shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the rights owned by the surviving Shareholders approve of the transmittal. In these instances, the relevant provisions of the Law of 1915 shall apply.

8.4 The creditors, representatives, rightful successors or heirs of any Shareholder are not allowed, for any reason whatsoever, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. For the exercise of their rights, they must refer to the financial statements and to the decisions of the Shareholders’ General Meetings or Sole Shareholder.

8.5 All Share transfers must be recorded by notarial instrument or document under private seal.

8.6 No Share transfer shall be valid vis-à-vis the Company or third parties until they have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Civil Code.

Management

Art. 9. Board of Managers.

9.1 The Company is managed by one or several managers, who may be shareholders or not remunerated or not. If several managers have been appointed, they will constitute a Board of Managers (conseil de gérance) composed of Class A and Class B Managers. Where applicable, references to a Manager, Board of Managers or Managers shall also be references to a Sole Manager (gérant unique). The Board of Managers can elect a chairman from among its members.

The first Chairman may be appointed by the first Shareholders’ General Meeting. If the Chairman is not present at a meeting, he will be temporarily replaced by a Manager elected for this purpose from among the Managers present at the meeting.

If no term of office is specified, the Manager(s) is/are appointed for an undetermined period, and they may be re-elected. The Manager(s) may be dismissed ad nutum (without justification and/or indemnity) at any time.

9.2 The Managers are appointed by a simple majority decision of the Shareholders' General Meeting or the Sole Shareholder which determines their powers and the term of their mandates. In the event of a vacancy before the end of a Manager's term of office, the Manager appointed by the Shareholders' General Meeting or the Sole Shareholder shall serve for the remainder of the term of office of the Manager being replaced.

The resigning Manager shall exercise his functions in compliance with these Articles until his replacement by the Shareholder's General Meeting or the Sole Shareholder.

If a Manager is removed from the Board of Managers under the provisions of these Articles, the Shareholders' General Meeting or the Sole Shareholder may fill the vacancy at the meeting at which such Manager is removed. In the absence of such election or appointment, the Board of Managers may fill the vacancy which must be ratified at the next Shareholders' Meeting or by the Sole Shareholder.

9.3 The Board of Managers or the Sole Manager may sub-delegate part of their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board of Managers or the Sole Manager will determine such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

9.4 In dealing with third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its Sole Manager and in case of plurality of Managers, the Company shall be bound by the joint signature of two Managers, one of whom must be a Class B Manager. Those Managers, have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate purpose, provided the terms of these Articles shall have been complied with. All powers not expressly reserved by the Law of 1915 or these Articles to the Shareholders' General Meeting or the Sole Shareholder fall within the competence of the Board of Managers or the Sole Manager.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the Board of Managers or the Sole Manager acting within the scope of the powers granted.

9.5 In carrying out his function, a Manager does not contract to any personal obligation with respect to the commitments regularly made by him in the name of the Company; as an agent he is only responsible for the execution of his mandate.

Art. 10. Board of Managers' Meetings.

10.1 The Board of Managers' Meetings are convened by the Chairman or by any Manager. The Board of Managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the Managers is present or represented at the Board of Managers' Meetings and when at least one Class A Manager and one Class B Manager are either present or represented.

10.2 The resolutions of the Board of Managers shall be validly adopted by a simple majority of votes cast by the Managers present or represented, when at least one vote is cast by a Class B Manager present or represented.

10.3 For the calculation of quorum and majority, any and all Manager(s) may participate in any the Board of Managers' Meeting by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the Meeting to be identified and effectively and continuously participate. Participation in, or the holding of a Meeting by these means is equivalent to participation in person at such Meetings. A Meeting held using such means of communication shall be deemed to have taken place at the registered office of the Company.

10.4 The Managers may cast their votes on the items on the agenda by letter, e-mail, telex, telefax, or other electronic means of communication, with a confirmation sent by written letter.

10.5 Resolutions adopted in writing, approved and signed by all Managers, shall have the same effect as resolutions passed at the Managers' Meeting. In those instances, resolutions or decisions shall be expressly taken in a single or several separate documents, either in writing or by circular resolution, and transmitted by ordinary mail, electronic mail, facsimile or other electronic means of communication.

10.6 Any Manager may act at any Meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or e-mail or letter another Manager as his proxy. No Manager can represent more than one other Manager at the Board of Managers' Meeting.

Shareholders

Art. 11. Shareholders' Meetings.

11.1 In case of a Sole Shareholder, the Sole Shareholder exercises the powers devolved to the Shareholders' Meeting by the Law of 1915.

11.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the Meeting. If the entire share capital is represented at a Meeting, the Meeting may be held without prior notice.

11.3 A corporation which is a Shareholder shall, by written instrument, authorize a person to act as its representative at any Shareholders' Meeting, and any person so authorized shall be entitled to exercise the same powers on behalf of the corporation as that corporation could exercise if it were an individual Shareholder. That Shareholder shall be deemed to be present at any such meeting attended by its authorized representative.

11.4 For the calculation of quorum and majority, any Shareholder may participate in any Shareholders' Meeting by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all Shareholders taking part

in the meeting to be identified and effectively and continuously participate. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meetings, provided that at least one Shareholder or its representative is physically present at the registered office of the Company. A meeting held using such means of communication shall be deemed to have taken place at the Company's registered office.

11.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, the Annual General Meeting shall be held on the third Friday in May of each year. If such day is not a business day, the Meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 12. Shareholders' Resolutions.

12.1 Each Shareholder may take part in collective decisions and has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any Shareholders' Meeting through a special proxy.

12.2 Decisions by Shareholders are taken in writing (to the extent permitted by law) or at Meetings, in such form and by such majority(ies) as prescribed by the Law of 1915. Any regularly constituted Shareholders' Meeting or any valid written resolution shall represent all Shareholders.

12.3 All decisions exceeding the powers of the Sole Manager or Board Managers are taken by the Sole Shareholder or Shareholders. Resolutions are validly adopted when taken by Shareholders representing more than half of the Company's share capital. However, decisions to amend the Articles must be taken by a majority vote of Shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. If this majority is not attained at a first Meeting, the Shareholders are convened by registered mail to a second Meeting. At this second Meeting, decisions will be taken by a majority of Shareholder votes whatever the percentage of share capital represented.

12.4 In case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held at the Company's registered office at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon approval by the legally-required majority for such collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Financial Year - Balance Sheet

Art. 13. The financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 14. Each year, the Sole Manager, or in case of plurality of Managers, the Board of Managers shall establish an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss accounts in which the necessary depreciation charges must be made according to the prescriptions of the law in force.

Art. 15. Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss accounts.

Art. 16. Distribution of Profits.

16.1 Every year, five percent (5%) of the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions shall be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be mandatory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital, but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason, the legal reserve falls below 10 percent (10%) of the share capital.

16.2 The balance of the net profits may be distributed to the Shareholders commensurate to their share holding in the Company. However, the Sole Shareholder or the Shareholders may decide, by the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the legal reserve, be either carried forward or transferred to a freely available extraordinary reserve.

16.3 The Sole Shareholder or the Shareholders, upon recommendation of the Sole Manager or the Board of Managers, may decide to make a distribution of interim dividends. A decision to distribute such dividends may only be taken on the basis of interim accounts (balance sheet and profit and loss accounts) which evidence that the Company has sufficient distributable reserves to fund the distribution. Should Luxembourg law provide that management can decide on the distribution of interim dividends, these Articles herewith authorize the Manager or Board of Managers to decide on such a distribution under the conditions provided for by the applicable law.

16.4 The amount capable of being distributed as an interim dividend shall not exceed the amount of net profits realized since the close of the business year immediately preceding the distribution (provided the annual financial statements pertaining to that year have been approved), increased by profits carried forward and amounts drawn from available reserves, and reduced by losses carried forward and amounts to be allocated to the legal reserve.

16.5 The share premium account may be distributed to the Shareholders or the Sole Shareholder upon decision of the Shareholders' General Meeting or the Sole Shareholder. The Shareholders' General Meeting or the Sole Shareholder written resolutions may decide to allocate any amount of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 17. Winding-Up - Liquidation.

17.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

17.2 With the exception of a court-ordered dissolution, dissolution of the Company may only take place pursuant to a resolution adopted by the Shareholders' General Meeting in accordance with the conditions set forth for amendments to the Articles.

17.3 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be Shareholders or Managers but are all physical or legal persons. The liquidators will be appointed by the Shareholders' General Meeting or the Sole Shareholder which will also determine the powers and remuneration of the liquidator(s). Unless decided otherwise, the liquidator(s) will have the broadest powers to realize the assets and pay the Company's liabilities. When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the Shareholders proportionately to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in these Articles, the Shareholders or the Sole Shareholder shall refer to the laws in force, and in particular to the Law of 1915.

Third decision:

As a consequence of the second decision of this Meeting, the Sole Shareholder decides to appoint the following persons as members on the Company's Board of Managers for an unlimited period:

a. Class A Manager: Armin GEMBRUCH, head of Corporate Tax, Merck KGaA, born on January 20, 1967, in Herten, Germany, and professionally residing at Frankfurter Str. 250 D-64293 Darmstadt, Germany; and

b. Class B Manager: Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, born on September 26, 1960, in Stuttgart, Germany, and professionally residing at 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Costs:

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this liquidation, have been estimated at approximately 1,500,- EUR.

However, all of the appearing parties expressly agree to be held jointly and severally liable for payment to the notary of the above-mentioned costs, expenses, fees and charges.

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

In witness whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day, month, year and hour stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the above-appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-neuf mars.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés de MILLILUX S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée au capital social de 5.641.400.- EUR (cinq millions six cent quarante et un mille quatre cents EUR), ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B sous le numéro 68022, constituée selon le droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 décembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 26 mars 1999 n° 209, page 10.025 et dont les dernières modifications résultent d'un acte reçu par Maître Blanche MOURTIER, précitée, le 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 30 mars 2008, n°691, page, 33.131 (l'«Assemblée»).

L'Assemblée est présidée par Monsieur Armin GEMBRUCH, head of Corporate Tax, Merck KGaA, demeurant professionnellement à Frankfurter Str. 250 D-64293 Darmstadt, Allemagne.

L'Assemblée désigne comme secrétaire, Monsieur Jean-Philippe FRANCOIS, Avocat, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg, 2a, boulevard Joseph II.

Le Président prie le notaire d'acter que:

I.- L'Associé Unique, Millipore International Holdings S.à r.l., une société luxembourgeoise à responsabilité limitée, au capital social de 126,163,700.- EUR (cent vingt-six millions cent soixante trois mille sept cents euros), ayant son siège

social au 2a, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148420 (“l’Associé Unique”) est présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu’il détient est renseigné sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, une fois signées ne varientur, par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l’enregistrement.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 56.414 (cinquante-six mille quatre cent quatorze) parts sociales d’une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant l’intégralité du capital social sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire. L’Associé Unique se reconnaît dûment convoqué et avoir été informé au préalable de l’ordre du jour de l’Assemblée et déclare avoir renoncé expressément aux règles et formalités de convocation;

III.- La présente Assemblée, réunissant l’intégralité du capital social est régulièrement constituée, et peut délibérer valablement et décider sur les points suivants portés à l’ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l’objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L’objet de la Société est la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et l’acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d’apport, de souscription ou d’option d’achat, de négociation ou de toutes autres manières et notamment l’acquisition de tous titres, droits, brevets et licences, et tous autres biens, droits et intérêts attachés à ces biens que la Société jugerait appropriée (avec ou sans contrepartie ou avantage), et généralement détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de la même manière, tout ou en partie, pour toutes contreparties que la société jugerait utile, et en particulier pour des actions/parts ou valeurs mobilières de toutes sociétés ayant été achetées de la même manière.

La Société peut également accorder une assistance (au moyen de prêts, avances, garanties, sûretés, ou autre) à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu’elle juge utile dans l’accomplissement et le développement de son objet (sans toutefois que ces activités d’octroi d’assistance, de prêts, d’avances, de sûretés ou de garanties ne constituent une activité du secteur financier nécessitant l’obtention d’un agrément préalable de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ou de toute autre autorité administrative compétente).

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou toutes autres opérations en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l’accomplissement de son objet social dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables de la loi comme une «Société de Participations Financières».

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l’émission d’obligations ou d’autres instruments financiers qui pourront être convertibles sans pour autant faire appel public à l’épargne et à l’émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut également accorder des garanties et des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations et /ou celles de ses filiales, de sociétés liées ou de toute société du groupe. La Société peut en outre hypothéquer, donner en gage, transférer ou constituer des sûretés d’une quelconque autre manière sur tout ou partie de ses actifs.»

2. Décision de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, laquelle sera reprise intégralement dans la décision y afférente de l’Assemblée;

3. Décision de nommer les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Gérance de la Société pour une durée illimitée:

a. Gérant de classe A: Armin GEMBRUCH, head of Corporate Tax, Merck KGaA, né le 20 janvier 1967 à Herten, Allemagne, et demeurant professionnellement à Frankfurter Str. 250 D-64293 Darmstadt, Allemagne; et

b. Gérant de classe B: Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, né le 26 septembre 1960, à Stuttgart, Allemagne, et demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg 2a Boulevard Joseph II, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l’Associé Unique, les décisions suivantes ont été prises:

Première décision:

L’Associé Unique décide de modifier l’objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«L’objet de la Société est la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et l’acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d’apport, de souscription ou d’option d’achat, de négociation ou de toutes autres manières et notamment l’acquisition de tous titres, droits, brevets et licences, et tous autres biens, droits et intérêts attachés à ces biens que la Société jugerait appropriée (avec ou sans contrepartie ou avantage), et généralement détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de la même manière, tout ou en partie, pour toutes contreparties que la société jugerait utile, et en particulier pour des actions/parts ou valeurs mobilières de toutes sociétés ayant été achetées de la même manière.

La Société peut également accorder une assistance (au moyen de prêts, avances, garanties, sûretés, ou autre) à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet (sans toutefois que ces activités d'octroi d'assistance, de prêts, d'avances, de sûretés ou de garanties ne constituent une activité du secteur financier nécessitant l'obtention d'un agrément préalable de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ou de toute autre autorité administrative compétente).

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou toutes autres opérations en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables de la loi comme une «Société de Participations Financières».

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission d'obligations ou d'autres instruments financiers qui pourront être convertibles sans pour autant faire appel public à l'épargne et à l'émission de reconnaissances de dettes.

La Société peut également accorder des garanties et des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations et /ou celles de ses filiales, de sociétés liées ou de toute société du groupe. La Société peut en outre hypothéquer, donner en gage, transférer ou constituer des sûretés d'une quelconque autre manière sur tout ou partie de ses actifs.»

Deuxième décision:

L'Associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

Forme sociale - Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Forme Sociale. Il est constitué une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois du Grand-Duché de Luxembourg actuellement en vigueur, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de 1915»)

Aussi longtemps qu'un associé détient l'intégralité des Parts (telles que définies ci-après), la Société existera sous la forme d'une société unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la Loi de 1915 et est soumise aux dispositions légales applicables en la matière. A tout moment, l'Associé Unique pourra s'associer à un ou plusieurs autres associés (les «Associés»). De la même manière, les Associés peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. Dénomination Sociale. La Société est constituée sous la dénomination MILLILUX S.à r.l.

Art. 3. Objet Social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, sociétés luxembourgeoises ou étrangères, et l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription ou d'option d'achat, de négociation ou de toutes autres manières et notamment l'acquisition de tous titres, droits, brevets et licences, et tous autres biens, droits et intérêts attachés à ces biens que la Société jugerait appropriée (avec ou sans contrepartie ou avantage), et généralement détenir, gérer, développer, vendre ou disposer de la même manière, tout ou en partie, pour toutes contreparties que la société jugerait utile, et en particulier pour des actions/parts ou valeurs mobilières de toutes sociétés ayant été achetées de la même manière.

3.2 La Société peut également accorder une assistance (au moyen de prêts, avances, garanties, sûretés, ou autrement) à toutes sociétés ou entreprises dans laquelle la Société a un intérêt ou faisant partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient, prendre toutes les mesures de contrôle et de surveillance et effectuer toutes opérations qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet (sans toutefois que ces activités d'octroi d'assistance, de prêts, d'avances, de sûretés ou de garanties ne constituent une activité du secteur financier nécessitant l'obtention d'un agrément préalable de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier ou de toute autre autorité administrative compétente).

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières ou toutes autres opérations en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré-décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de son objet social dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables de la loi comme une «Société de Participations Financières».

3.4 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations ou autres instruments financiers qui pourront être convertibles sans pour autant faire appel public à l'épargne et à l'émission de reconnaissances de dettes.

3.5 La Société peut également accorder des garanties et des sûretés à des tiers afin de garantir ses propres obligations et /ou celles de ses filiales, de sociétés liées ou de toute société du groupe. La Société peut en outre hypothéquer, donner en gage, transférer ou constituer des sûretés d'une quelconque autre manière sur tout ou partie de ses actifs.

Art. 4. Siège Social.

4.1 La Société à son siège social dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération des Associés délibérant dans la manière requise pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur d'une même commune par décision du Gérant unique, en cas de nomination d'un seul Gérant ou en cas de pluralité de Gérant, par décision du Conseil de Gérance.

4.3 Au cas où le Gérant Unique, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Gérant Unique ou le cas échéant par le Conseil de Gérance.

4.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou succursales, au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée. L'existence de la Société n'est pas affectée par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture du ou d'un des Associés.

Capital - Parts Sociales

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social souscrit et libéré est fixé à 5.641.400.- EUR (cinq millions six cent quarante et un mille quatre cents euros), représenté par 56.414 (cinquante-six mille quatre cent quatorze) parts sociales d'une valeur nominale de 100.- EUR (cents euros) chacune. (Ci-après désignée ensemble les «Parts» et chacune désignée comme une «Part»).

6.2 Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'Associé Unique ou par une décision de l'Assemblée Générale des Associés conformément à l'article 12.3 des présents Statuts et dans les limites prévues par la Loi de 1915.

Art. 7. Parts Sociales.

7.1 Chaque Part donne droit à son propriétaire à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts existantes.

7.2 Envers la Société, les Parts sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part est admis.

7.3 La Société peut acquérir ses propres Parts sous les limites établies par la Loi de 1915. La Société ne peut, directement ou indirectement par le biais d'un prêt, de garantie, la fourniture de sûretés ou autre, donner toutes aides financières aux fins de l'acquisition effective ou future par tout tiers des Parts de la Société, sans pour autant que les présents Statuts n'interdisent les opérations expressément admises conformément à la Loi de 1915.

7.4 L'Associé(s) peut/peuvent décider de créer différentes classes de Parts, dénommées Parts Ordinaires et Parts Préférentielles. Les Parts Ordinaires et Préférentielles peuvent être émises avec ou sans prime d'émission, conformément aux exigences légales et aux dispositions des présents Statuts. Sans préjudice quant aux dispositions légales en vigueur, les différentes classes de Parts auront les caractéristiques telles que prévues par les présents Statuts et toute création de nouvelles classes de Parts à n'importe quel moment, auront des caractéristiques telles que déterminées dans les résolutions décidant de la création de telles classes de Parts.

7.5 Tout montant de prime d'émission versé en complément de la valeur nominale des Parts, sera alloué à une réserve de prime d'émission qui est à libre disposition de l'associé Unique, ou le cas échéant de l'Assemblée Générale des Associés. Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 8. Cession des Parts.

8.1 Les Parts sont librement cessibles entre Associés.

8.2 Aucune cession de Parts entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément préalable en Assemblée Générale des Associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social, conformément à la Loi de 1915.

8.3 En cas de pluralité d'Associés, aucune Part ne peut-être transmise pour cause de mort d'un Associé, à des non Associés, en ce compris les héritiers réservataires ou le conjoint survivant sinon à la condition expresse que la transmission ne s'effectue qu'avec l'agrément donné en Assemblée Générale des Associés représentant au moins les soixante-quinze pour cent (75%) des droits des Associés survivants conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

8.4 Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers d'un Associé ne sont pas autorisés, pour quelque raison que ce soit, d'exiger la mise sous scellés des biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Pour l'exercice de leurs droits, ils doivent se référer aux comptes annuels, respectivement aux décisions prises par l'Assemblée Générale des Associés.

8.5 Les cessions de Parts doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

8.6 Les cessions de Parts ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été notifiées à la Société ou acceptées par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du Code civil.

Gérance

Art. 9. Conseil de Gérance.

9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non, salariés ou gratuits. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils constituent un Conseil de Gérance composé de classe de Gérants A et B. Le cas échéant, toute référence à un Gérant, Conseil de Gérance ou Gérants, se référera également au Gérant Unique. Le Conseil de Gérance pourra élire parmi ses membres un Président.

Le premier Président peut être nommé lors de la première Assemblée Générale des Associés. Si le Président n'est pas présent à une réunion du Conseil de Gérance, il pourra être remplacé temporairement par un Gérant élu à cette fin parmi les Gérants présents lors de cette réunion.

Si aucune durée du mandat n'est spécifiée, le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) pour une période indéterminée, lequel/ lesquels peut/peuvent être réélu(s). Le(s) Gérant(s) peut/peuvent également être révoqué(s) ad nutum à tout moment (sans motif et/ou sans indemnité).

9.2 Le(s) Gérant(s) est/sont nommé(s) par une décision de l'assemblée générale des Associés prise à la majorité simple, le cas échéant par l'Associé Unique qui détermine ses/leurs pouvoirs et le terme de son/leurs mandat(s). En cas de vacance avant l'expiration du terme du mandat d'un Gérant, le Gérant nommé par l'Assemblée Générale des Associés, le cas échéant par l'Associé Unique, achève le mandat de celui qu'il remplace.

Le Gérant démissionnaire exercera ses fonctions conformément aux présents Statuts jusqu'au jour de son remplacement par l'Assemblée Générale des Associés, le cas échéant par l'Associé Unique.

Si un Gérant est révoqué en tant que membre du Conseil de Gérance conformément aux dispositions des présents Statuts, l'Assemblée Générale des Associés, le cas échéant l'Associé Unique, pourra pourvoir au poste laissé vacant lors de la réunion décidant cette révocation. Le Conseil de Gérance peut procéder provisoirement à la cooptation du poste laissé vacant sous réserve que cette décision soit ratifiée, lors de la prochaine Assemblée Générale, le cas échéant par l'Associé Unique.

9.3 Le Conseil de Gérance, le cas échéant le Gérant Unique peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil de Gérance, le cas échéant le Gérant Unique déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ses agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions d'exercice leur mandat.

9.4 Dans ses rapports avec les tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de son Gérant Unique et en cas de pluralité de Gérants, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux Gérants, dont l'un doit être un Gérant de classe B et ceux-ci ont tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte(s) et opération(s) conformément à l'objet social et pourvu que les termes des présents Statuts aient été respectés. Tous pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les présents Statuts à l'Assemblée Générale ou à l'Associé Unique, sont de la compétence du Conseil de Gérance, le cas échéant du Gérant Unique.

En tout état de cause, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute personne ou des personnes auxquelles un pouvoir de signature aurait été délégué par le Conseil de Gérance, le Gérant Unique le cas échéant agissant dans les limites de ce(s) pouvoir(s).

9.5 Dans l'exercice de ses fonctions, un Gérant ne contracte aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 10. Réunion du Conseil de Gérance.

10.1 Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président ou de l'un des Gérants. Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et agir que si au moins la majorité des Gérants est présente ou représentée à la Réunion du Conseil de Gérance et qu'un Gérant de classe A et un Gérant de classe B sont présents ou représentés.

10.2 Les résolutions du Conseil de Gérances seront valablement adoptées à la majorité simple des votes des Gérants présents ou représentés, quant au moins un vote sera émis par un Gérant de classe B présent ou dûment représenté.

10.3 Pour le calcul du quorum et de la majorité, tout Gérant peut participer à n'importe quelle Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à chaque Gérant d'être identifié et de participer de façon effective et permanente à la Réunion. La participation à une Réunion ou la tenue d'une Réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle Réunion. Une Réunion tenue en utilisant ces moyens de communication est réputée avoir eu lieu au siège social de la Société.

10.4 Les Gérants pourront exprimer leur(s) vote(s) sur les points inscrits à l'ordre du jour par lettre, courriel, télécopie ou tout autre moyen de communication électronique avec une confirmation envoyée par lettre écrite.

10.5 Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une résolution prise lors d'une Réunion du Conseil de Gérance. Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises dans un ou plusieurs documents, formulées soit par écrit soit par voie circulaire, et transmises par courrier ordinaire, électronique ou télécopie ou tout autre moyen de communication électronique.

10.6 Tout gérant peut se faire représenter à toute Réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit ou par télégramme, fax, courrier électronique ou lettre un autre Gérant comme son mandataire. Chaque Gérant ne peut représenter plus d'un autre Gérant lors des la Réunion du Conseil de Gérance.

Associés

Art. 11. Assemblées Générales.

11.1 Dans le cas où il n'y a qu'un seul Associé, l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus par la Loi de 1915 à l'Assemblée Général des Associé.

11.2 Les Réunions des Associés doivent être convoquées au moins huit (8) jours avant la date de l'Assemblée par courrier recommandé adressé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés détenu par la Société. Si la totalité du capital social est représentée à l'Assemblée, l'Assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

11.3 Lorsqu'une personne morale est un Associé, celle-ci doit, par écrit, autoriser une personne physique à la représenter à toute Assemblée Générale des Associés. Chaque personne ainsi autorisée se voit attribuer l'exercice des mêmes pouvoirs que la personne morale aurait eus si elle avait été un Associé personne physique. Dans ce cas, l'Associé concerné est estimé avoir participé en personne à la Réunion à laquelle aura assisté son représentant.

11.4 Pour le calcul du quorum et la majorité, chaque Associé peut participer à n'importe quelle Réunion des Associés par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à tous les Actionnaires d'être identifiés et de participer de façon effective et permanente à la Réunion. La participation à une Réunion par ces moyens est équivalente à la participation en personne à de telles réunions, à condition qu'au moins un Associé ou son représentant soit physiquement présent au siège social de la Société. Une Réunion tenue en utilisant de tels moyens de communication sera considérée comme avoir eu lieu au siège social de la Société.

11.5 Dans le cas où et pour autant que la Société a plus de 25 Associés, l'Assemblée Générale Ordinaire sera tenue le troisième vendredi du mois de mai de chaque année. Si un tel jour n'est pas un jour ouvrable, la réunion sera tenue immédiatement le jour ouvrable après.

Art. 12. Résolutions des Associés.

12.1 Chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives et a un nombre de voix égal au nombre de Parts qu'il détient et peut valablement agir à tout Assemblée des Associés par une procuration spéciale.

12.2 Les décisions des Associés sont prises par voie circulaire (dans les limites fixées par la loi) ou lors des Assemblées, dans les formes et selon la/les majorité(s) telle(s) que prescrite(s) par la Loi de 1915. Tout Assemblée des Associés régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valablement prise représente l'ensemble des Associés.

12.3 Toutes les décisions excédant les pouvoirs du Gérant Unique ou du Conseil de Gérances sont prises par l'Associé Unique ou les Associés. Les résolutions sont valablement adoptées lorsqu'elles sont prises par des Associés représentant plus de la moitié du capital de la Société. Toutefois, les décisions décidant de modifier les Statuts doivent être prises à la majorité des Associés représentant au moins soixante-cinq pour cent (75%) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première Assemblée, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une deuxième Assemblée. Lors de cette seconde Assemblée, les décisions seront prises à la majorité des votes des Associés quel que soit le pourcentage du capital social y représenté.

12.4 Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu au siège social de la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité telle que prévue par la loi concernant les décisions collectives (ou sous réserve de satisfaire les conditions de majorité, à la date y précisée). Des résolutions circulaires unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 13. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 14. Chaque année, le Gérant ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance dresse un inventaire indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société ainsi que le bilan, le compte de profits et pertes, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires selon les prescriptions légales en vigueur.

Art. 15. Tout Associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 16. Distribution des profits.

16.1 Sur le bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales applicables, chaque année, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé en dessous de dix pour cent (10%) du capital social.

16.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux Associés en proportion de leur participation dans la Société. Toutefois, l'Associé Unique, le cas échéant les Associés, peuvent décider, par vote à la majorité prévue conformément aux dispositions légales applicables, que le bénéfice, déduction faite de la réserve légale, soit reporté ou transféré à une réserve spéciale disponible.

16.3 L'Associé Unique, ou les Associés sur recommandation du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance, peuvent décider de distribuer des dividendes intérimaires. La décision de distribuer les dividendes intérimaires pourra être prise uniquement sur base de comptes intérimaires (bilan et compte de profits et pertes) apportant la preuve que la Société dispose de fonds distribuables suffisants pour financer la distribution. Si dans le cas où la législation luxembourgeoise devait prévoir que la gérance peut décider la distribution de dividendes intérimaires, les présents Statuts donnent pouvoir au Gérant Unique ou au Conseil de Gérance de procéder à une telle distribution selon les dispositions légales applicables.

16.4 Le montant susceptible d'être distribué comme dividendes intérimaires n'excédera pas le montant des bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice précédant la distribution (sous réserve de l'approbation préalable des comptes annuels relatif à l'exercice social en question), augmenté des bénéfices reportés et prélèvements effectués sur les réserves disponibles et diminués des pertes reportées et sommes devant être allouées à la réserve légale.

16.5 La réserve de prime d'émission pourra être distribuée à l'Associé Unique, respectivement aux Associés sur résolutions/décisions de l'Assemblée Générale des Associés, respectivement de l'Associé Unique. Les résolutions écrites de l'Associé Unique, respectivement l'Assemblée Générale des Associés pourront décider d'affecter n'importe quel montant de la réserve de prime d'émission à la réserve légale.

Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'Associé Unique ou de l'un des Associés.

17.2 Sauf dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne s'effectuera que par résolutions valablement prises par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux conditions de vote requis pour la modification des présents Statuts.

17.3 En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, Gérants ou non et toute personne physique ou morale nommées par l'Assemblée Générale des Associés, le cas échéant par l'Associé Unique, qui déterminera ses/leurs pouvoirs et son/leurs émoluments(s). Sauf décision contraire, le ou les liquidateur(s) aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société. La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux Associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Art. 18. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, les Associés ou l'Associé Unique s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur notamment la Loi de 1915.

Troisième décision:

Comme conséquence de la seconde décision de la présente Assemblée, l'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes comme membre du Conseil de Gérance pour une durée illimitée:

a. Gérant de classe A: Armin GEMBRUCH, head of Corporate Tax, Merck KGaA, né le 20 janvier 1967 à Herten, Allemagne, et demeurant professionnellement à Frankfurter Str. 250 D-64293 Darmstadt, Allemagne et;

b. Gérant de classe B: Mario DI STEFANO, Avocat à la Cour, né le 26 septembre 1960, à Stuttgart, Allemagne, et demeurant professionnellement à L-1840 Luxembourg 2a Boulevard Joseph II, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ 1.500.- EUR.

Toutefois, toutes les parties comparantes acceptent d'être expressément tenues solidairement responsables quant au paiement des frais, dépenses, rémunérations ou charges ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois, année et heure qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. Gembruch, J.-P.François, M. Di Stefano, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 mars 2012. Relation: EAC/2012/4245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 2 avril 2012.

Référence de publication: 2012039943/692.

(120052635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

QL Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 158.670.

Il résulte d'un courrier adressé à la société du 12 février 2012 de Monsieur Emmanouil Vasilakis qu'il démissionne avec effet immédiat de la société anonyme QL Investments S.A. établie et ayant son siège social au 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158 670.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012042208/11.

(120056204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Regent House (Brentwood) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 140.401.

Par résolutions signées en date du 21 mars 2012, l'associé unique a pris la décision suivante:

- nomination de Cécile Gadisseur, avec adresse professionnelle au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2012.

Référence de publication: 2012042215/13.

(120055468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Rhea International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. IMVT International S.à r.l.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 149.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012042217/11.

(120056058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

SunEd Reserve Luxco Holdings II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 155.728.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 22 mars 2012

1. Monsieur Hugo FROMENT a démissionné de son mandat de gérant de type B.
2. Monsieur Alberto MORPURGO, administrateur de sociétés, né à Trieste (Italie), le 31 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.
3. Monsieur Pierre CLAUDEL, administrateur de sociétés, né à Schiltigheim (France), le 23 mai 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de type B pour une période indéterminée.

Luxembourg, le 5.4.2012.

Pour extrait sincère et conforme
Pour SunEd Reserve Luxco Holdings II
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012042256/19.

(120055638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

WCA Pharmaceuticals Overseas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 167.837.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of March.

Before Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.772,

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity of which it acts, has requested the notary to draw up the following articles of association (the "Articles") of a "société à responsabilité limitée" which such party declares to incorporate.

Name - Object - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present articles of association (the "Articles") and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular, by the laws of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

Art. 2. The Company's name is WCA Pharmaceuticals Overseas S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licenses, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favour of a third-party lender of the Affiliates);

(6) Incidentally, to provide to any third-party any service or assistance, whether administrative, operational, commercial, scientific, or industrial in nature;

(7) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(8) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the city of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

Capital - Share

Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 20 (twenty) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 9. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of Articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 11. The Company shall have power to redeem its own shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Law or of Articles.

Such redeemed shares shall be cancelled by reduction of the share capital.

Management

Art. 12. The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the Company, or

- he ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,

or

- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally.

At any time and ad nutum, the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided that the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by joint signature of at least three (3) managers, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or of the sole manager (as the case may be), will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 13. The decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who need not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

All meetings of the board of managers shall be held in principle in Luxembourg.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall attend the meeting in Luxembourg.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and two category B managers.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating at the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or any two managers. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting duly convened and held.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in multiple copies of an identical resolution and such resolution shall be effective on the date the last manager signs the resolution.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

Art. 14. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholders

Art. 15. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than 25 (twenty-five). In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders' number exceeds 25 (twenty-five), the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

Art. 16. General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

Financial year – Balance sheet

Art. 17. The Company's financial year begins on 1st January and closes on 31st December.

Art. 18. Each year, as of 31st December, the board of managers, will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers, will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 19. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

Supervision of the company

Art. 20. If the shareholders number exceeds 25 (twenty-five), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of Article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the qualified auditors (“réviseurs d’entreprises agréés”) registered in the Financial Sector Supervisory Commission (“Commission de Surveillance du Secteur Financier”)’s public register.

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

Dividend – Reserves

Art. 21. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers, may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers, and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

Winding-up – Liquidation

Art. 23. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

Art. 24. The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 25. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

Exceptionally, the first financial year shall begin today and end on 31 December 2012.

Subscription – Payment

The appearing party hereby declares to subscribe to all the 20 (twenty) shares issued by the Company.

All the shares have been fully paid up in cash to that the amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars) is now available to the Company, a proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the company, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers:

- Mrs. Anita Bakker, born on 2 May 1975 in Illinois (United States of America), with professional address at 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category A;
- Mr. Thomas C. Freyman, born on 8 September 1954 in Illinois (United States of America), residing at 912 Lake Street, Libertyville, Illinois 60048, USA, manager of category A;
- Ms. Tara R. Kaesebier, born on 23 March 1973 in Indiana (United States of America) residing at 319 W. Congressional Ct., Vernon Hills, Illinois 60061, manager of category A;
- Mr. Richard Brekelmans, born on 12 September 1960 in Amsterdam (the Netherlands), with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B; and
- Mr. Johan Dejans, born on 17 November 1966 in Aarschot (Belgium), with professional address at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B.

The managers shall serve for an undetermined duration.

According to article 12, the Company shall be bound by joint signature of at least three (3) managers, including at least 1 (one) category A manager and 1 (one) category B manager.

2) The Company shall have its registered office at 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed has been signed in Esch-sur-Alzette, on the date at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le huitième jour de mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Abbott International Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.772,

ici représentée par Mme Sofia Afonso Da-Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux autorités de l'enregistrement.

La partie comparante, agissant en cette qualité, a requis du notaire instrumentant de dresser les statuts suivants (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par les lois du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée (la «Loi sur les Sociétés Commerciales»).

Art. 2. La dénomination de la Société est: WCA Pharmaceuticals Overseas S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est:

- 1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;
- 2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile,
- 3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur, les vendre ou les céder en tout ou en partie, pour la contrepartie que la Société jugera adaptée et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant;
- 4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;
- 5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les «Sociétés Affiliées»), tous concours, prêts, avances ou garanties (dans ce dernier cas, même en faveur d'un prêteur tiers des Sociétés Affiliées);

6) De manière accessoire, de fournir à tout tiers quelconque service ou assistance, que ce soit administratif, opérationnel, commercial, scientifique ou industriel, en nature;

7) D'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; et

8) De manière générale de faire toute sorte d'activité qui pourrait apparaître à la société comme étant accessoire ou de nature à faciliter la réalisation des objets ci-dessus ou l'un d'entre eux.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises par la Loi.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) représenté par 20 (vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars Américains) chacune.

Le montant du capital de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne pourront être cédées entre vifs à des non-associés sauf à ce que des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social n'y aient consentis en assemblée générale.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société est autorisée à racheter ses propres parts sociales.

Un tel rachat sera décidé au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, sous condition de proposer ce rachat à chaque associé de même classe en proportion de leur pourcentage de participation dans le capital social ou dans la classe de parts sociales concernée représenté par leur parts.

Néanmoins, si le prix de rachat excède la valeur nominale des parts sociales rachetées, le rachat ne pourra être décidé que dans la mesure où le supplément du prix d'achat n'excède pas le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en application de la Loi ou des Statuts.

Les parts sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A et d'un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné(s) en tant que gérant(s) de catégorie A ou gérant(s) de catégorie B et leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le poste de gérant deviendra vacant si:

- Il notifie sa démission à la Société;
- Sa fonction de gérant cesse en vertu d'une disposition de la Loi ou s'il lui est défendu ou s'il est devenu incapable de par la Loi d'être gérant;
- Il tombe en faillite ou passe de manière général un arrangement ou concordat avec ses créanciers, ou

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment et ad nutum, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins trois (3) gérants, incluant au moins 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) détermine les pouvoirs et devoirs et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, aura voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Toutes les réunions du conseil de gérance doivent être tenues en principe à Luxembourg.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Aucune convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'une majorité des gérants participent à la réunion à Luxembourg.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la décision est considérée comme avoir été prise au Luxembourg si la conférence téléphonique est initiée de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et acter uniquement si une majorité de ses membres est présente ou représentée incluant au moins un gérant de catégorie A et deux gérants de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants participant à la réunion ou représentés incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par deux quelconques gérants. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance dûment convoqué et tenu.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs copies d'une résolution identique et cette résolution sera effective à la date ou le dernier gérant signera cette résolution.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire téléfax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Art. 14. Tout gérant n'assume, en raison de ses fonctions, aucune responsabilité personnelle en ce qui concerne les engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société. En tant que mandataire de la société, il est un simple agent autorisé et n'est responsable que pour l'exécution de son mandat.

Assemblée Générale des Associés

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à 25 (vingt-cinq). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés se tient au Grand-Duché du Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 16. Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représentée.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 18. Chaque année, au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

Surveillance de la Société

Art. 20. Si le nombre des associés excède 25 (vingt-cinq), la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre du commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréé(s) nommés par l'assemblée générale des associées ou l'associé unique (selon le cas), parmi les membres inscrits au registre public des réviseurs d'entreprises agréés tenu par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF).

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

Dividendes - Réserves

Art. 21. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil d'un dixième.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peuvent décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance, décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Dissolution - Liquidation

Art. 23. L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution anticipée de la Société.

Art. 24. L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique ou morale et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 25. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

Exceptionnellement le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2012.

Souscription - Paiement

La partie comparante déclare par la présente souscrire aux 20 (vingt) parts sociales émises par la Société.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que le montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars Américains) est désormais à la disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire soussigné.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants:

- Mme Anita Bakker, née le 2 mai 1975 dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), demeurant professionnellement au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie A;

- M. Thomas C. Freyman, né le 8 septembre 1954 dans l'Illinois (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 912 Lake Street, Libertyville, Illinois, 60048, USA, gérant de catégorie A;

- Mme Tara R. Kaesebier, née le 23 mars 1973 dans l'Indiana (Etats-Unis d'Amérique), résidant à 319W. Congressional Ct., Vernon Hills, Illinois, 60061 USA, gérant de catégorie A;

- M. Richard Brekelmans, né à Amsterdam (Pays-Bas), le 12 septembre 1960, demeurant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, gérant de catégorie B; et

- M. Johan Dejans, né à Aarschot (Belgique), le 17 novembre 1966, demeurant professionnellement à 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants sont nommés pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 12 de ses statuts, «La Société sera engagée par la signature conjointe d'au moins trois (3) gérants, incluant au moins 1 (un) gérant de catégorie A et 1 (un) gérant de catégorie B».

2) Le siège social de la Société est établi au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 mars 2012. Relation: EAC/2012/3555. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012039503/565.

(120053025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 avril 2012.

Strategic Venture Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.384.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012042282/12.

(120056234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Rasec International Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1643 Luxembourg, 4, rue de la Grève.

R.C.S. Luxembourg B 116.166.

Monsieur Dominique ENGASSER a démissionné de son mandat d'administrateur de la Société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012042222/10.

(120055881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Re Sole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 77.012.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012042227/11.

(120055515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Reluxco International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 2-4, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 125.202.

En date du 21 mars 2012, le conseil d'Administration a nommé la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l. (RCS Luxembourg B 65477) avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, en qualité de réviseur d'entreprises pour l'exercice social se terminant au 31 décembre 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012042228/11.

(120056063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Construction de Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 2, rue Centrale.

R.C.S. Luxembourg B 137.922.

Assemblée générale extraordinaire de la société Construction de Lux SARL

Les associés ont été convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, du 05 avril 2012, tenue dans les locaux du siège sociale sis à 2, rue Centrale L- 4974 DIPPACH

Ordre du Jour:

Démission du Gérant Technique

L'Assemblée s'est ouverte à 10 heures,

A l'issue de cette Assemblée, les associés ont accepté la démission du Gérant Technique, Madame Odilia DE JESUS MARIANO MANSO née le 18 décembre 1969, demeurant à L-4972 Dippach, 68A, route de Luxembourg ainsi que la nomination de son remplaçant Monsieur Bruno Miguel HENRIQUES MENDES née le 09 février 1980 à Alvaizera demeurant 99, rue de la Libération L- 3850 SCHIFFLANGE.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et les associés étant tous d'accord, l'Assemblée Extraordinaire s'est clôturée à 10h30.

Fait à Dippach, le 05 avril 2012.

M. Ilidio Pedro DUARTE MENDES /
Mme. Odilia DE JESUS MARIANO MANSO /
M. Bruno Miguel HENRIQUES MENDES.

Référence de publication: 2012042378/22.

(120055965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Rosen und Objekte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6571 Osweiler, 1B, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 99.867.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012042233/11.

(120055802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

S.C.O.N.A. Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-6415 Echternach, 7, rue Bréilekes.

R.C.S. Luxembourg B 107.031.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 6 avril 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012042236/10.

(120055925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Sanford Morgan (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 130.049.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 6 avril 2012.

Référence de publication: 2012042238/10.

(120056125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Seveil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 143.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Seveil S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012042242/11.

(120055793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Techno-Porte Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 106.134.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire COFIGEST S.A. R.L.

Platinerei, 8 - L-8552 OBERPALLEN

Isabelle PHILIPIN

Référence de publication: 2012042300/12.

(120055823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

SABS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 157.243.

Les comptes annuels au 30 novembre 2010 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012042261/10.

(120055824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Verny Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 166.090.

En date du 28 février 2012, l'associé unique Christophe Kosman, avec adresse professionnelle au 29, route des Prés-Bois, 1215 Genève 15, Suisse a cédé la totalité de ses 12,500 parts sociales à Shu Trust, représenté par Olura Services Sàrl, avec siège social à 8, avenue Pictet-de-Rochemont, 1207 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 avril 2012.

Référence de publication: 2012042317/13.

(120056259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Mirial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 167.876.

STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt-deux mars.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «BILDAD S.A.», une société anonyme constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 137.216,

ici représentée par:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 19 mars 2012,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est précisé ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toute espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera.

La société peut également procéder à l'acquisition, la cession, la concession et la mise en valeur, sous quelque forme que ce soit, de brevets, licences, marques, dessins et modèles, droits d'auteur sur les oeuvres littéraires et artistiques et les logiciels, les noms de domaines et tous autres droits de la propriété intellectuelle.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La société est établie pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «MIRIAL S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente (30) jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique, la société «BILDAD S.A.», préqualifiée et libérées entièrement à leur valeur nominale par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, sont évalués à neuf cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social de la société est établi au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2.- Le nombre de gérants est fixé à trois (3).

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

b) Monsieur Robert REGGIORI, expert comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

c) Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, administrateur de société, né à Fameck (France), le 26 septembre 1967, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

En conformité avec l'article dix (10) des présents statuts et vis-à-vis des tiers, la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) gérants au moins.

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A. FERNANDES, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 mars 2012. Relation: EAC/2012/3992. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

Référence de publication: 2012040360/119.

(120053692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.

Staring Capital GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.185.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING Real Estate Investment Management (UK) Limited associé de la société émarginée, a changé de dénomination sociale en date du 2 Novembre 2011 et s'appelle depuis lors CBRE Global Investors (UK) Limited.

Luxembourg, le 6 avril 2012.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012042251/14.

(120056121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Sunflower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.288.

- Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 23 mars 2012 que la société Patron Investments IV S.à r.l. a cédé les 20000 parts sociales qu'elle détenait à la société Patron Healthcare 1 LP., ayant son siège social au Suites 7B & 8B, 50 Town Range, Gibraltar, sous le numéro 084.

- Patron Healthcare 1 LP détient donc les 20000 parts sociales représentant la totalité du capital social.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2012042255/14.

(120056053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

King's Cross Asset Funding 17, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 117.343.

—
EXTRAIT

1) Le nom du liquidateur de la société est désormais State Street Services (Luxembourg) S.A. .

2) L'adresse professionnelle de State Street Services (Luxembourg) S.A., liquidateur de la Société est désormais le 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012042392/15.

(120055936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Shiplux I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.969.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale particulière du 4 avril 2012

En date du 4 avril 2012, Madame Nicole Baeyens a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes. L'Assemblée Générale a accepté cette démission.

L'Assemblée décide de nommer le réviseur d'entreprises agréé BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, pour le contrôle légal des comptes.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012042267/17.

(120055546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Scenes d'Interieur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.286.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCENES INTERIEUR Sarl

Signature

Référence de publication: 2012042266/11.

(120056227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Shiplux II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.970.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale particulière du 4 avril 2012

En date du 4 avril 2012, Madame Nicole Baeyens a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes. L'Assemblée Générale a accepté cette démission.

L'Assemblée décide de nommer le réviseur d'entreprises agréé BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, pour le contrôle légal des comptes.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012042268/17.

(120055545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Société Financière OKH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 3, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 110.433.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE FINANCIERE OKH S.A.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012042276/11.

(120056027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Shiplux III S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.971.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale particulière du 4 avril 2012

En date du 4 avril 2012, Madame Nicole Baeyens a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes. L'Assemblée Générale a accepté cette démission.

L'Assemblée décide de nommer le réviseur d'entreprises agréé BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, pour le contrôle légal des comptes.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012042269/17.

(120055544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Shiplux IV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 111.972.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale particulière du 4 avril 2012

En date du 4 avril 2012, Madame Nicole Baeyens a démissionné de ses fonctions de commissaire aux comptes. L'Assemblée Générale a accepté cette démission.

L'Assemblée décide de nommer le réviseur d'entreprises agréé BDO Audit S.A., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, pour le contrôle légal des comptes.

Le mandat du réviseur d'entreprises agréé ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Michel Jadot / Freddy Bracke

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012042270/17.

(120055543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2012.

Mayfair Trust S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

R.C.S. Luxembourg B 112.769.

L'an deux mille douze, le premier mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) La société à responsabilité limitée "MAYFAIR S. à r.l.", ayant son siège social à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 144.083,

détentriche de six mille trois cents (6.300) parts sociales.

2) Monsieur Li Soon Foong CHAN YIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-7257 Walferdange, 2, Millewee,

détenteur de six cent vingt (620) parts sociales.

3) Monsieur Devaragen DE MARCO, administrateur de sociétés, demeurant à L-9186 Stegen, 12, rue de Medemach, détenteur de cinq mille quatre cent quatre-vingts (5.480) parts sociales.

Tous trois ici représentés aux fins des présentes par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

en vertu de trois procurations sous seing privé données le 22 février 2012, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, demeureront annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "MAYFAIR TRUST S.à r.l." (numéro d'identité 2005 24 38 471), avec siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 112.769, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, en date du 27 octobre 2005, publié au Mémorial C, numéro 512 du 10 mars 2006 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg en date du 19 mars 2009, publié au Mémorial C, numéro 791 du 11 avril 2009 et en date du 7 juin 2010, publié au Mémorial C, numéro 1547 du 29 juillet 2010,

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers à L-7257 Walferdange, 2, Millewee et de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

a) version anglaise:

" **Art. 5. par. 1.** The registered office is established in the municipality of Walferdange."

b) version française:

" **Art. 5. al. 1^{er}.** Le siège social est établi dans la commune de Walferdange."

Deuxième résolution

Les associés constatent que les adresses professionnelles de Messieurs Li Soon Foong CHAN YIN, associé et Jimmy TONG SAM, gérant, sont désormais fixées à L-7257 Walferdange, 2, Millewee.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à six cent cinquante euros (€ 650.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M.WEBER, A.WEBER.

Enregistré à Capellen, le 09 mars 2012. Relation: CAP/2012/885. Reçu soixante-quinze euros (75.00 €).

Le Releveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 27 mars 2012.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2012040564/52.

(120053324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2012.